

COMITÉ DE VENDÉE DE BADMINTON
202 boulevard Aristide Briand - BP 167
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02.51.44.27.50. mail. codep85badminton@gmail.com



Procès-Verbal

du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton

n°12 du 12 octobre 2022

Le 12/10/2022 à 20h30, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-après :

Présents :

M. SPECIEL Jean-Pierre

M. MOTAIS Stéphane

M. LE ROY Yannick

M. MARTIN Fabien

Mme LACOUR Sylvie

M. PETIT Nicolas

Mme LELOUP Sandra

M. QUAIRAULT Bruno

Excusés :

M. SCHMIT Alexis

M. LOBREAU Mickaël

M. HUVET Alexandre

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton

n°11 du 12 octobre 2022

Le 12/10/2022 à 20h36, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Désignation du Président et de la Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spécuel préside la séance. Mme Sandra LELOUP exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

- 1) Accueil des nouveaux membres
- 2) Election d'un/une secrétaire
- 3) Point financier
- 4) Emploi civique
- 5) Racketlon 02/2023
- 6) Tournoi du comité et formation d'arbitre
- 7) Vie sportive, début de saison
- 8) Commission jeune, retour sur les compétitions
- 9) Questions diverses

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1) Accueil des nouveaux membres

Le président remercie les nouveaux membres entrants au Comité Directeur que sont Yannick Le Roy, Sandra Leloup, Fabien Martin et Mickaël Lobreau. Une première réunion a eu lieu le mercredi précédent afin de présenter le Comité et ses activités dans les grandes lignes.

2) Election d'un/une secrétaire

Jean-Pierre rappelle qu'il faut absolument élire un/une secrétaire pour que le Comité Départemental puisse répondre aux statuts et continuer d'exister. Sandra se propose en tant que secrétaire et Yannick en tant que vice-secrétaire.

⇒ Les candidatures sont acceptées à l'unanimité.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

3) Point financier

Stéphane, trésorier du Comité, indique un résultat de -7000€ à cette date. Il précise cependant que le montant des cotisations, qui représente la principale recette, n'a pas encore été entièrement reversé. Actuellement, 3000€ ont été encaissés sur environ 15000€ l'an passé. A cela s'ajoute le montant d'une convention de 3500€ et une subvention départementale obtenue cette année de 2600€. Le tournoi du Comité a permis un bénéfice de 3000€. Les prestations de Maxime DUSSUD, salarié du Comité, auprès des clubs vendéens, permettent de rapporter environ 6000€.

Stéphane pense que le solde de fin d'année devrait se situer entre +2000€ et +4000€, soit un bilan annuel sain.

Il en profite pour nous expliquer le choix du logiciel de comptabilité : facilité à catégoriser, idée plus précise des coûts ainsi que de ce que rapporte chaque action.

4) Emploi civique

Sylvie fait un point sur l'avancement du dossier. Plusieurs annonces ont été déposées avec un récapitulatif des missions qui seraient attribuées à cet emploi civique. Pour le moment, aucun retour de candidature du côté de la FFBAD et du CDOS.

Jean-Pierre propose d'élargir le champ de recherche : chacun peut réfléchir aux personnes susceptibles d'être intéressées dans son environnement personnel et sportif.

Le Comité Directeur confirme sa volonté d'engager un service civique, en particulier dans le but de rédiger le projet associatif du Comité Départemental appuyé par les sollicitations de la FFBAD et de l'Etat (sport santé, badminton au féminin...)

⇒ Ce projet est adopté à l'unanimité.

5) Racketlon

Le club du Racketlon Yonnais été créé suite au succès des deux tournois organisés en partenariat avec les clubs locaux de squash et de tennis. L'édition 2020 étant devenu le plus gros tournoi de France avec 138 participants. Pour sa première saison le club compte 17 licenciés.

Le club a été créé suite à la demande de joueurs locaux qui ont participé aux tournois afin de leur permettre de s'entraîner. La mairie de La Roche-sur-Yon a donc mis à disposition de l'association des installations sportives pour pratiquer du tennis de table et du badminton. Les clubs locaux de squash et de tennis louent leurs terrains à l'association.

Leur tournoi national aura lieu en février 2023. Un point sera fait en janvier sur le soutien que nous pourrons leur apporter (arbitre + tapis ?).

6) Tournoi du comité et formation d'arbitre

Le tournoi du Comité aura lieu à Aizenay les 21-22 janvier 2023. Nicolas insiste sur le fait qu'il faut rapidement valider le règlement et lancer les inscriptions. Il sera Juge arbitre sur ce tournoi. Bruno se propose pour être GEO le samedi et Sandra se propose pour le dimanche. Il faudra se rapprocher du club d'Aizenay pour discuter de l'organisation notamment de la buvette. Il serait intéressant d'inviter Solange Theuil lors de la prochaine réunion. 25% du bénéfice de la buvette sera reversé au Comité.

Jean-Pierre souhaite qu'une formation d'arbitre puisse se dérouler sur le tournoi. Il remercie encore une fois Nicolas pour son implication. C'est également grâce à lui que la formation d'arbitre des 26-27 novembre 2022 sur le tournoi de Montaigu pourra avoir lieu.

Un point sur les Officiels Techniques est fait : très peu d'OT sur la Vendée et encore moins d'actifs. La saison passée, il manquait un Juge Arbitre pour l'un des clubs de D1.

Une formation GEO est prévue les 3-4 décembre 2022.

7) Vie sportive début de saison

- La Coupe de la Ligue s'est déroulée à Challans les 24-25 septembre. Elle a été remportée par l'équipe de Challans. Le club des Sables d'Olonne termine 4^{ème} sur 6 pour sa première participation. Il est décidé de publier une communication sur le site internet du Comité si ce n'est pas encore fait.
- Les championnats se mettent en place. Bruno doit vérifier avec Stéphane les clubs qui ne seraient pas encore à jour financièrement au niveau de l'engagement des équipes.
Bruno effectue avec l'aide de certains membres du CA le tirage au sort pour la Coupe de Vendée Séniors.
- La 1^{ère} étape du Vendée Night Tour n'a pu avoir lieu faute d'inscrits. Un tournoi Promobad était organisé à la même date par le club de Saint-Jean-de-Monts. Jean-Pierre regrette de ne pas être tenu au courant des différentes actions des clubs afin de pouvoir se coordonner au mieux. Il aurait par exemple pu être proposé à ce club d'accueillir cette 1^{ère} étape du VDN.
Nous espérons que la deuxième date, à Sainte-Hermine, aura plus de succès.

8) Commission jeune, retour sur les compétitions

- Le premier TDJ s'est très bien déroulé.
La première journée, organisée par le club de Saint Julien des Landes, a eu lieu dans la salle de Landeronde le samedi 8 octobre.
La seconde journée, organisée par le club de la Roche-sur-Yon a eu lieu le dimanche 9 octobre. Le club a remis divers lots aux vainqueurs qui étaient satisfaits. Les jeunes semblaient contents de pouvoir disputer des tableaux en double.
Des joueurs des départements limitrophes ont été accueillis sur ces deux journées.
- Le département doit recevoir le CIJ des 10-11 décembre mais il n'y a actuellement aucun retour des élus gérants les salles répondant au cahier des charges, qui ont été sollicités par le Comité. Si aucune solution ne se présente, la compétition se déroulera en Bretagne.

9) Questions diverses

- Maxime Dussud va quitter son poste d'agent de développement au sein du Comité. Une opportunité de poste d'entraîneur s'est présentée à lui au sein du département. Il va donc falloir s'occuper de recruter un nouveau salarié. Maxime quittera son poste en janvier.
Le CA note la nécessité de devoir rédiger une fiche de poste pour ce recrutement. Peut-être faut-il modifier les actions à mener par le salarié ? Il faudrait réfléchir au coût de ces actions et aux bénéfices que le Comité peut-en tirer. Faut-il continuer les actions de façon pérenne sur le jeune public ? Maxime participe actuellement de manière importante sur la partie concernée par les jeunes : tournois, cours, stages...
La fédération octroie un poste pour 2500 adhérents. Nous sommes aux alentours de 2000 en Vendée. Nous pourrions bénéficier d'une aide financière de 10000€ pendant 3 ans pour ce recrutement.
Il est décidé de créer une commission visant à reprendre les attentes du Comité pour ce poste : Jean-Pierre, Stéphane, Sandra et Fabien se proposent. Une première réunion est prévue le mercredi 9 novembre à 20h30. D'autres membres du CA indiquent qu'ils participeront à la réunion s'ils sont disponibles.
- Le Comité va financer l'achat de maillots « Vendélite », auprès de son partenaire Larde Sport, afin de promouvoir le département sur les différentes compétitions disputées par les meilleures jeunes vendéens.
Il est proposé de les mettre à dispositions des jeunes pour la saison contre une caution de 40€ qui ne sera pas encaissée.
Le retour des maillots s'effectuera pour le 30 juin et sera suivi de la destruction des chèques s'ils sont dans un état jugé satisfaisant.
Si des vestes devaient par la suite être commandées, le principe serait le même, avec une caution du même montant.

Yannick fait remarquer que le tarif des maillots est élevé. Il est décidé de voir après 2024, date de fin du partenariat avec Larde Sports, si l'on peut investir dans des maillots moins chers.

⇒ Les membres du Comité directeur valident les propositions précédentes pour les maillots « Vendélite » à l'unanimité.

10) Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour

Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre remercie les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h35.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Le Président du Comité

La Secrétaire du Comité



Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.